

Zeitschrift:	La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire
Herausgeber:	Comité central de la Croix-Rouge
Band:	29 (1921)
Heft:	5
Rubrik:	La Xe Conférence internationale des Croix-Rouges à Genève

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA CROIX-ROUGE SUISSE

Revue mensuelle des Samaritains suisses,
Soins des malades et hygiène populaire.

Sommaire

Page	Page		
La X ^e Conférence internationale des Croix-Rouges	49	Le début du Secrétariat central de l'Alliance suisse des samaritains	58
L'examen d'Etat des gardes-malades	53	Nouvelles de l'activité des sociétés: La Tour-de-Peilz, samaritains; Société militaire sanitaire suisse	59
Croix-Rouge suisse, assemblée des délégués	57		
Aux caissiers des sections	58		

La X^e Conférence internationale des Croix-Rouges à Genève, du 30 mars au 7 avril 1921

Près de 40 sociétés nationales de la Croix-Rouge avaient envoyé des délégations à Genève pour la X^e Conférence internationale. Le dernier congrès avait eu lieu à Washington en 1912 et une réunion avait alors été prévue pour 1917 au Japon, car les conférences internationales sont quinquennales. La guerre cependant n'a pas permis aux Croix-Rouges de se réunir, après cinq ans, et il fallut en passer neuf pour permettre aux délégations de se réunir à Genève sur la convocation du Comité international.

Etaient représentées les Croix-Rouges de: l'Afrique du Sud, l'Allemagne, l'Angleterre, Etats-Unis d'Amérique, Argentine, Australie, Autriche, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Indes anglaises et Indes néerlandaises, Italie, Japon, Lituanie, Luxembourg, Mexique, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Norvège, Turquie, Pologne, Portugal, Roumanie,

Vieille Russie (il n'y eut point de délégué de la Russie des soviets), Serbie, Siam, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Vénézuéla. En outre 30 gouvernements étaient représentés, notre gouvernement suisse par le Ministre Dinichert, les Colonels Bornand et Hauser.

Il est profondément regrettable que les sociétés de France et de Belgique n'aient pas cru devoir participer à la conférence; l'absence de leurs délégués, motivée sans doute par la présence des délégués des pays centraux, a été vivement regrettée.

Que d'événements pendant ces neuf dernières années! Les sociétés de la Croix-Rouge ont toutes eu un travail formidable; elles ont vécu des années d'activité fiévreuse inconnue jusqu'ici.

M. Ador qui dans les centres de la Croix-Rouge jouit d'une considération et d'une popularité peu communes, a été nommé président de la conférence, par acclama-

tion. Une fois de plus il fut un président parfait. Sa courtoisie, ses vastes connaissances, sa haute intelligence et sa bonté naturelle ont su pendant la guerre lui attirer toutes les sympathies et la reconnaissance émue de millions d'individus durement frappés par la guerre mondiale et auxquels le Comité international de Genève a pu faire porter aide et secours.

Les rapports présentés par les délégués sur le travail de leurs sociétés nationales ont prouvé combien la Croix-Rouge a été nécessaire dans tous les pays et quelle influence bienfaisante elle a eu sur un très grand nombre d'événements. Elle a réellement été le phare libérateur sur lequel des millions d'yeux ont été fixés pendant les années de tempête dévastatrice que le monde a subi! Et le gardien de ce phare, le gardien des nobles traditions de cette Croix-Rouge née à Genève en 1863, a été le président du Comité international M. Gustave Ador. Toutes les sociétés représentées à la X^e conférence de Genève ont tenu à apporter à ce comité et à son président l'hommage de leur attachement et de leur gratitude.

A côté des délégués siégeaient plusieurs invités, ainsi un représentant du Saint-Siège, des délégués de la Société des Nations, de l'Union internationale de secours aux enfants, des Unions chrétiennes, des Chevaliers de Malte, etc.

Dans son discours d'ouverture, M. Ador, après avoir salué les présents et adressé une pensée émue aux absents, a ajouté :

« L'éloge de la Croix-Rouge pendant la guerre n'est pas à faire. Les sociétés nationales, précieux auxiliaires des services sanitaires officiels, ont provoqué l'admiration du monde entier par l'admirable dévouement dont leurs membres ont fait preuve. Le drapeau de la Croix-Rouge a flotté sur tous les champs de bataille, dans les ambulances et les infirmeries, partout où

il y avait un adoucissement à apporter aux souffrances des victimes de la guerre. La Croix-Rouge a définitivement conquis ses titres de noblesse par son constant désir de rester fidèle à sa belle devise qui proclame que des soldats blessés ne sont plus des ennemis et doivent être soignés avec une égale compassion.

L'imagination se refuse à envisager ce que seraient les horreurs du soir d'une bataille si la Croix-Rouge n'accourrait pas promptement pour relever les blessés, les malades, et les réconforter dans une chaude atmosphère de bonté et de charité.

Mais maintenant quel doit être son rôle en temps de paix ?

C'est la question que les conférences précédentes ont toujours envisagée et qui s'impose actuellement à son attention avec une évidence d'autant plus grande que l'humanité soupire après l'établissement d'une paix durable et que la voix de tous les peuples civilisés s'élève avec force pour proclamer qu'il ne doit plus y avoir de guerre.

Le grand idéal de la Société des Nations n'est-il pas précisément de solutionner par les voix pacifiques tous les conflits qui pourraient surgir entre deux ou plusieurs Etats ?

Ne sommes-nous pas en droit d'espérer que ce ne sera pas en vain que tant de pays se sont réunis animés d'un même désir de paix, de justice, de solidarité et d'entente internationale.

Il faut donc résolument envisager la tâche nouvelle que les sociétés de la Croix-Rouge ont devant elles en temps de paix et quels sont les services qu'elles peuvent rendre à l'humanité dans cet esprit de bienveillance et de charité qui les anime.

C'est ce que le Comité international de la Croix-Rouge a proclamé dès novembre 1918 en invitant les Croix-Rouges à se tourner vers les œuvres de la paix

d'un intérêt général pour l'humanité, leur montrant que rien n'est plus en harmonie avec l'idée généreuse qui a inspiré les fondateurs de la Croix-Rouge qu'un travail en commun, dans un esprit de charité et de confiance mutuelle, pour lutter contre les fléaux, les maladies ou les calamités qui frappent la société humaine tout entière»

« C'est un magnifique avenir que la Croix-Rouge de paix a devant elle. En proclamant la charité, non plus seulement envers les blessés et les malades, mais envers tous les hommes, en se mettant au service de tous, sans aucune arrière-pensée politique, dans un esprit de désintérêt et d'impartialité, de neutralité bienveillante, de solidarité internationale, elle doit s'efforcer d'attirer à elle la jeunesse en travaillant de toutes ses forces à la cause sacrée du rapprochement des peuples.

C'est ainsi qu'après s'être efforcée de rendre les guerres moins cruelles, la Croix-Rouge devra toujours davantage apporter le concours de sa grande influence morale aux initiatives sociales en faveur de l'amélioration du sort de l'humanité souffrante.

En se préoccupant de la santé publique, en intervenant pour soulager toutes les victimes des désordres et des calamités, en proclamant la nécessité de créer des fonds internationaux pour les cas d'urgence, la Croix-Rouge sera dans le domaine social une précieuse collaboratrice de la Société des Nations pour l'organisation et le maintien de la paix.»

En indiquant ainsi les grandes lignes du programme à étudier, M. Gustave Ador a déclaré ouverte la X^e Conférence des Croix-Rouges.

* * *

Pendant les séances qui suivirent, les délégués ont entendu tout d'abord le rapport du Comité international présenté par

le secrétaire général M. Des Gouttes. L'activité du Comité international pendant les années de guerre a été unanimement appréciée, et, sur la proposition du président de la délégation italienne, la motion suivante a été adoptée par la conférence:

« L'Assemblée des délégations à la X^e Conférence internationale des Croix-Rouges, après avoir pris connaissance du rapport du Comité international et de l'œuvre qu'il a accomplie pendant la guerre, affirme qu'il a bien mérité de la Croix-Rouge et de l'humanité.»

Plusieurs réunions ont été remplies par la lecture des rapports de diverses sociétés. A réitérées fois la Croix-Rouge suisse a été nommée par les rapporteurs qui ont souligné sa bienfaisante activité et qui n'ont point oublié d'adresser de chaleureux remerciements à notre société et au Gouvernement fédéral au sujet de l'internement en Suisse de plus de 60,000 militaires pendant la guerre.

* * *

Le travail le plus important a été fait au sein des sept commissions nommées dès le premier jour de la conférence. Elles eurent à donner leur avis sur les questions suivantes:

- 1^o Elaboration d'un code des prisonniers de guerre, déportés, évacués et réfugiés.
- 2^o Activité des Croix-Rouges en faveur des prisonniers de guerre et de la population civile.
- 3^o Activité des Croix-Rouges à l'occasion des guerres civiles.
- 4^o Rapports des Croix-Rouges entre elles et avec d'autres associations philanthropiques.
- 5^o Activité du Comité international, maintien des conférences internationales périodiques, et qui devraient être plus fréquentes à l'avenir.

- 6^o Moyens de subventionner le Comité international, afin qu'il puisse continuer son œuvre universelle.
- 7^o Constitution de fonds de secours internationaux à la disposition du Comité de Genève.
- 8^o Projet de révision des Conventions de Genève de 1864 et de 1906, spécialement en vue du rôle de paix de la Croix-Rouge.
- 9^o Possibilité de rendre les guerres futures moins inhumaines, prohibition de l'usage de gaz comme moyen de combat; limitation des bombardements aux seules formations militaires; préservation de la population civile.
- 10^o Amélioration du personnel infirmier et du matériel destiné aux malades et blessés.

Il ne rentre pas dans le cadre de cet article d'entrer dans les détails de toutes ces questions qui sont du plus haut intérêt pour toutes les Croix-Rouges. Nous voulons cependant signaler les deux résolutions suivantes votées à l'unanimité. La première concerne le personnel infirmier et son éducation professionnelle:

« 1^o La X^e Conférence internationale de la Croix-Rouge réunie à Genève, transmet aux sociétés nationales de la Croix-Rouge le vœu suivant: Les sociétés de la Croix-Rouge voudront bien user de leur influence auprès de leurs gouvernements ou auprès des autorités compétentes pour obtenir que l'exercice de la profession d'infirmière salariée dépende de l'obtention d'un diplôme. Ce diplôme ne pourra être obtenu qu'après un temps d'étude et de formation professionnelle reconnu suffisant. Dans l'intérêt des soins à donner aux malades et dans celui de la Croix-Rouge, il serait opportun que le contrôle du nursing soit du ressort de la Société de la Croix-

Rouge dans les pays où la formation des infirmières n'est pas réglée par la loi.

2^o La X^e Conférence recommande à toutes les Croix-Rouges de se mettre à la tête du mouvement qui se rattache à la question des infirmières professionnelles pour les besoins de la vie civile et de prendre en particulier en considération la formation des infirmières spécialisées. »

(Ces deux vœux ont été présentés par le secrétaire général de la Croix-Rouge suisse.)

La seconde résolution que nous voudrions souligner est celle qui consiste à procurer les moyens financiers indispensables au Comité international, en vue de poursuivre son activité en temps de paix:

« La X^e Conférence internationale de la Croix-Rouge émet le vœu que le Comité international soit suffisamment subventionné pour pouvoir continuer son œuvre. Elle recommande au Comité international de la Croix-Rouge de s'adresser immédiatement aux sociétés nationales de la Croix-Rouge pour leur demander dans quelles mesures elles trouveront possible de lui aider à couvrir le budget de son administration et de ses services proportionnellement à leur importance et à leurs ressources. »

* * *

Toutes les questions que nous avons énumérées brièvement plus haut ont été mûrement étudiées et amplement discutées par la conférence.

Il faut relever le fait que ces discussions ont été facilitées par les rapports fréquents et toujours excellents que les délégués des diverses Croix-Rouges ont pu avoir entre eux. En effet, Genève s'était — une fois de plus — faite très accueillante; des invitations et des réceptions nombreuses permirent aux délégués de faire connaissance, de se retrouver autour

d'une tasse de thé, d'échanger leurs vues, et d'amener cette entente complète qui a permis, lors des séances, de voter à l'unanimité les résolutions présentées.

Une des réceptions les plus réussies fut sans contredit celle offerte par la Croix-Rouge suisse au Pare de la Grange (ancienne propriété de la famille Favre) où le colonel Bohny, M^{me} Alice Favre, M. Maurice Dunant et les membres de la direction présents à Genève eurent la joie de recevoir près de 300 invités par une après-midi de printemps idéale.

Les délégués étrangers ont su apprécier la simplicité démocratique, mais large et cordiale, avec laquelle la Croix-Rouge suisse avait tenu à les recevoir dans le cadre merveilleux de cette propriété magnifique que la Ville avait bien voulu mettre à la disposition de notre Croix-Rouge nationale.

* * *

Signalons enfin l'exposition qui fut organisée dans l'immense halle du Bâtiment électoral, à proximité immédiate de l'université où avaient lieu les séances. Une

vingtaine de sociétés ont démontré par des graphiques, des photographies, par l'exposition de matériel et d'objets divers quelle a été leur principale activité de 1912 à 1921. Les stands du Comité international, des Secours aux enfants, de la Croix-Rouge américaine et — nous osons bien le dire — de la Croix-Rouge suisse, ont été surtout remarqués. L'arrangement de l'exposition suisse avait été confié à M. Maurice Dunant qui a su réunir et grouper d'une façon très intéressante les principales œuvres de notre Croix-Rouge nationale, des samaritains suisses, et les objets ayant servi pendant tant d'années à ravitailler les trains de rapatriés par la section genevoise¹⁾.

Ajoutons que lors de l'ouverture de cette exposition, la Croix-Rouge italienne offrit à M. Ador un grand médaillon en bronze, médaillon qui représente le portrait du président du Comité international à qui revient le mérite d'avoir su maintenir haut et ferme le drapeau de la charité pendant les terribles années de la guerre mondiale.

¹⁾ Les clichés devant illustrer cet article paraîtront dans le prochain numéro. *Réd.*

L'examen d'Etat des gardes-malades

par le D^r C. Ischer, secrétaire général de la Croix-Rouge suisse

Maintenant que plusieurs Départements cantonaux et les grandes associations médicales de Suisse ont approuvé en principe nos propositions concernant le diplôme d'Etat pour le personnel infirmier, on nous questionne parfois sur les possibilités de la mise en pratique de cette mesure. Ceux qui ne sont pas au courant de la question semblent prévoir des obstacles considérables à sa réalisation. Il n'en est point ainsi, et nous voudrions essayer de démontrer comment nous nous

représentons la réglementation de la profession de garde-malade.

Même si, au début, tous les cantons ne collaboreront pas à cette organisation uniforme, il semble cependant que plusieurs cantons pourront faire un accord concordataire. Il s'agirait alors d'élaborer une loi promulguant que la pratique salariée de garde-malade dans les régions concordataires dépend d'un diplôme d'Etat.

Pour obtenir ce diplôme, il serait absolument nécessaire que les candidats se